

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique de circonscription chargé de l'EPS Assistant de prévention

Le conseiller pédagogique de circonscription spécialisé EPS exerce ses activités au sein de l'équipe de circonscription, sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale dont il est un collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN, en conformité des priorités nationales, académiques et départementales et dans le cadre de la circulaire du BO du 02/09/2010 relative au développement du sport scolaire.

Il assure également des missions de prévention et de sécurité dans les écoles de la circonscription.

Secteurs d'interventions

- CPC EPS & Assistant de prévention - Circonscription Haute-Vienne 1
- CPC EPS & Assistant de prévention - Circonscription Haute-Vienne 2
- CPC EPS & Assistant de prévention - Circonscription Haute-Vienne 4
- CPC EPS & Assistant de prévention - Circonscription Haute-Vienne 5
- CPC EPS & Assistant de prévention - Circonscription Haute-Vienne 6
- CPC EPS & Assistant de prévention - Circonscription Haute-Vienne 3 et 7

Missions

Le CPC EPS impulse et contribue au développement de l'Education physique et sportive dans les écoles des circonscriptions et participe aux travaux du groupe départemental EPS coordonnés par le CPD-EPS.

Tant à l'école élémentaire qu'à l'école maternelle et dans le cadre des actions inter-degrés avec les collèges de la circonscription, le CPC EPS accompagne les enseignants dans la mise en œuvre des programmes et dans la construction de leur posture professionnelle.

Il contribue au suivi et à la préparation des candidats au CAFIPEMF notamment ceux ayant choisi l'option EPS.

Il assure une mission de suivi, d'aide, de conseil auprès des enseignants titulaires et stagiaires de la circonscription. Il assure des actions de formation initiale et continue dans le cadre des animations pédagogiques et de la formation des professeurs des écoles.

Il met en œuvre l'ensemble des actions inhérentes à l'enseignement de l'EPS dans la circonscription : dossier EPS, projets liés, axes de travail spécifiques (enseignement en maternelle, évaluation ...) dans le cadre des demandes de l'IEN et dans celui des priorités définies sur le CPD-EPS. Il s'assure du respect des conventions en place et coordonne et développe les différents partenariats (collectivités, associations, services de l'état, ...). Il régule les projets d'interventions des Intervenants extérieurs dans les écoles et gère les habilitations nécessaires pour certaines APSA.

Le CPC EPS travaille en lien avec les CPC chargés de l'éducation artistique, notamment pour les arts du vivant. Pour le département, le conseiller pédagogique chargé de l'EPS est amené à participer à la formation initiale et continue des enseignants (dont les formations hybrides) ainsi qu'à des groupes de réflexion thématiques notamment pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques ou accompagner la mise en œuvre des actions et projets départementaux. Il peut contribuer à la passation d'évaluations, d'examens et de concours.

Le conseiller pédagogique spécialité EPS est chargé de la mission Hygiène, Santé et Sécurité au travail. Il assure les fonctions d'Assistant de prévention et suit la mise en place de procédures de santé et de sécurité (PPMS, DUER). Personne ressource, il assiste et conseille dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

Compétences attendues

Les candidats devront être titulaires du CAFIPEMF, option EPS faisant preuve de compétences pédagogiques et didactiques, continuellement enrichies. Il leur est nécessaire de posséder :

- de solides connaissances concernant l'enseignement de l'EPS dans le 1er degré et concernant la réglementation en vigueur (sécurité, sortie...);
- la capacité à s'informer et à suivre les mesures de sécurité données aux écoles, la capacité à accompagner les directeurs d'école;
- le sens de la communication et une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions d'animation ;
- une maîtrise des technologies d'information et de communication pour un usage autonome et efficace ;
- une idée précise des exigences éthiques et de loyauté institutionnelle ;
- une disponibilité permettant l'adaptation de leurs horaires de travail.

Modalités de recrutement

Les candidats, enseignants du premier degré, titulaires du CAFIPEMF option EPS, feront acte de participation au mouvement du premier degré. Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien.

Renseignements :

IEN charge de l'EPS du département : patrice.rousseau@ac-limoges.fr

Conseillère pédagogique départementale EPS : alexandra.cayre@ac-limoges.fr